

## DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation 21/08//2024 Date d'envoi 22/08/2024 L'an deux mille vingt-quatre, le 5 septembre à 17h30 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, Vice-Présidente en exercice.

### Nombre de membres

En exercice: 09 Présents: 07

Absents : 02

Pouvoirs : 02 Votants : 09 Étaient présents:

Élus du CCAS:

Madame Claire CARTIER Monsieur Jean-Marc CHATEAU.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET, Claudine PINGUET et Alda ROUMAGNOU Monsieur Erick MORCHOISNE.

Absents excusés:

Monsieur Bertrand RITOURET, Madame Lyn FAIPOUX,

### Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENORET,

Madame Lyn FAIPOUX à Madame Colette MAILLET.

# Assistait également à la réunion :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

#### Secrétaire de séance :

Monsieur Erick MORCHOISNE

#### *ଚ୍ଚାଚ୍ଚାଚ୍ଚାବ୍ୟବ୍ୟବ୍ୟବ୍ୟ*

# DEL N°05-09/2024-01 CONVENTION ENTRE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE (TMVL), le CCAS **DE LUYNES ET VEOLIA**

Après pris connaissance du projet de la convention qui précise les modalités d'intervention de VEOLIA compagnie générale des eaux dans la mise en œuvre d'un fonds social sur le territoire de la commune de LUYNES.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur Le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la convention susvisée annexée à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Pour Le Président et par délégation,

La Vice-Présidente,

Le secrétaire de séance,

230 Lightistine MÉNORET

PRÉFECTURE COURRIER

Erick MORCHONNE

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : 1 & SEP. 2024

Et sa publication le site internet de la commune le : 18 SEP, ZUZ4

Et sa notification auprès de TMVL le :

1 8 SEP. 2024

Pour Le Président et par délégation,

La Vice-Présidente